

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1.

Débitrice: **Rotema Sàrl**, Rue de la Morintze 1, 1936 Verbier
2.

Date du prononcé de dissolution: 09.09.2010
3.

Suspension de faillite: 18.10.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.11.2011
5.

Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des Faillites d'Entremont
Vollèges
D. Moulin, préposé
1941 Vollèges

00701819